N° 3571 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 17 Novembre 1899

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Les Représailles Nationalistes

Les nationalistes cléricaux ou césariens ne peuvent se consoler de la grâce qui a été accordée par le Président de la République à un officier français condamné injustement. Quoique nous ayons des raisons si graves et si légitimes de ne pas être satisfaits de cette solution, les nationalistes et antisémistes ont perdu la partie, leur proie leur a été dérobée, et ils sont maintenant à chercher de tous les côtés sur qui et sur quoi ils feront passer leur mauvaise humeur.

Renverser le ministère Waldeck-Rousseau, abolir le Sénat, détruire la République de fond en comble, ce n'est qu'un jeu pour ces grands politiques! Dans le Gouvernement républicain parlementaire ils ont en particulier choisi le quai d'Orsay comme l'objet direct de leurs traits enveninés et le but de leurs obus tout chargés de rancunes à la mélinite!

Ciel! Le beau bombardement! Jour et nuit il pleut du feu et de l'encre sur les toits et sur les cheminées de la Maison des protocoles!

Le ministère des Affaires étrangères de la République avait toujours été placé, d'un commun accord, en dehors de nos discordes intérieures; c'était un îlot réservé, un pays neutre où les fureurs de nos guerres civiles ne portaient pas leurs ravages! Les partis en armes pénétrent devant la porte sans y heurter la crosse de leurs fusils; ils pouvaient se battre dans la rue, autour du Palais-Bourbon, sur la place de la Concorde, à l'Elysée et à la place Beauvau, mais devant le quai d'Orsay on passait sans bruit, et on ôtait son chapeau, parce qu'il n'est point de maison dans Paris, où le drapeau est plus haut situé et mieux en vue pour les étrangers de toutes les nations qui viennent nous rendre visite et dépenser leur argent dans nos boutiques artistiques.

Ces pensées et ces sentiments paraissent tout à fait oubliés aujourd'hui par les personnes qui se sont mis en tête de ruiner le gouvernement républicain. Elles se jettent à tort et à travers sur les questions de politique étrangère, frappent à tour de bras, brouillent tout, confondent tout, rejettent avec impatience les règles du tact et de modération que l'on se faisait un devoir d'observer en ce qui concerne la situation de la France vis-à-vis du dehors; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les personnes dont il s'agit prétendent avoir par excellence les vertus du patriotisme et sont assurément de sincères patriotes comme les autres. Mais telle est la passion des partis aveuglés qui ne se possèdent plus!

Il est une observation trop cruelle à faire et que nous voulons cependant indiquer pour les hommes qui ne prennent plus garde à rien : c'est que la politique extérieure de la République française peut paraître plus facilement vulnérable, par suite des événements de 1870 qui pèsent toujours lourdement sur nous et par l'effet des situations nouvelles qui se sont développées dans le monde.

Notre politique extérieure offre plus facilement des sujets de reproches; elle présente toujours avec des plaies vives et des blessures saignantes aux coups et aux injures des partis qui veulent faire du mal à la République. Tandis qu'à l'intérieur, la République s'établit ses lois d'une manière inébranlable, et depuis plus de vingt-cinq ans, ne compte que des succès; à l'extérieur, tout est toujours difficile et pénible, et, la République, héritière d'une situation qu'elle n'a point faite, est en lutte perpétuelle avec *des problèmes cuisants dont elle n'est* point l'auteur.

Est-ce donc parce que l'attaque est plus commode de ce côté que nos « patriotes » se jettent sur le gouvernement républicain par le côté extérieur de nos affaires?

Ils ne pensent point à cela : ils devraient y penser. Leur premier devoir de patriotisme devrait être de ménager avec le soin le plus scrupuleux la politique extérieure de la France, surtout quand elle est un ministre qui, sans phrases et sans embarras, a rempli courageusement son devoir en toute chose, et s'efforce de tenir tête aux complications les plus considérables et aux surprises les plus inattendues.

M. Delcassé n'a pas voulu sacrifier l'honneur de son ministère pour faire plaisir à certain bureau de la rue Saint-Dominique. On aurait voulu, par une incroyable aberration et pour sauver, disait-on, l'honneur de l'armée, rejetter la flatrissure sur le ministère des affaires étrangères de la République française et lui faire porter, aux yeux du monde, la honte du faux commis ailleurs!

M. Delcassé, bon défenseur du crédit et de la dignité de la maison qu'il représente, n'a pas permis cette intervention des rôles. Il a, en effet, seulement pour la France, mais pour l'Europe : « On ne fait pas de faux au Quai d'Orsay : s'il y a un faux, ce n'est pas ici qu'on l'a fait! » Voilà ce qu'on ne pardonne pas à M. Delcassé! Voilà le crime du ministère des Affaires étrangères de la République!

Il aurait donc fallu, pour plaire aux nationalistes, que M. Delcassé voulut bien accepter la déconsidération du Quai d'Orsay devant l'opinion du monde, et sacrifier l'honneur moral et la vérité de la politique extérieure de la France.

Travailler sans tapage et sans ostentation, avec un labeur opiniâtre, à la bonne conduite des affaires du pays n'est plus un mérite pour ces adversaires passionnés. Un dévouement de toutes les heures à la défense souvent difficile des intérêts français dans le monde, une fidélité irréprochable à toutes les obligations du devoir républicain, un éloignement attentif de ces tristes flatteries, par où l'on gagnerait aisément les faveurs de la démagogie césarienne; défendre pied à pied nos positions extérieures, sans rien livrer aux aventures; faire des traités aussi avantageux que possible pour le commerce français et pour la démarcation pacifique de notre vaste domaine africain : tout cela ne mérite que le mépris de nos « patriotes », qui n'auraient évidemment qu'à tirer l'épée pour trancher les problèmes de l'histoire contemporaine, à la façon des Alexandre et des César!

Il n'est pas jusqu'au récent traité de commerce avec l'Italie qui ne devienne un grief contre le Quai d'Orsay. On a tout hautement ce traité : maintenant on le dénonce comme une trahison! Comment l'injustice la plus volontaire peut-elle se permettre d'aller jusque-là? Il paraît que le ministère a fait ce traité afin que l'Italie, en gagnant un peu plus d'argent, eût le moyen de se procurer plus de canons et plus d'obus contre nous...!

Le malheur est que si l'Italie a importé pour dix millions de plus, nous avons importé pour trente ou quarante, c'est-à-dire nous avons gagné relativement trois ou quatre fois plus que l'Italie.

Quand on a été élevé dans les luttes de la démocratie républicaine, on laisse passer, sans se troubler, les injustices criantes des parties et on continue tout simplement de faire son devoir pour son pays.

Hector DEPASSE.

M. Méline abandonné

« De la tapageuse discussion d'aujourd'hui, écrit à la *Dépêche* son correspondant parisien, il ressort que le parti progressiste semble en plein désarroi; il suffit de constater l'attitude des Barthou, des Poincaré, même de M. Cochery. »

Et le correspondant parisien de l'*Echo du Nord* lui écrit, de son côté :

« Quant aux progressistes, leur attitude sera à peu près la même que mois de juin dernier lors du vote sur la déclaration du gouvernement. Ils se diviseront, mais certains d'entre eux qui, à cette époque, n'avaient pas cru devoir approuver la constitution du Cabinet, approuveront aujourd'hui ses actes. De ou nombre est M. Cochery qui déclarait dans les couloirs qu'il s'était abstenu d'assister à la réunion de groupe progressiste présidée par M. Méline, parce qu'il y avait des ralliés.

Nous ne nous préoccupons pas de rechercher si M. Cochery a toujours professé cette opinion; il nous suffit de constater qu'il ne tient pas compte du temps où il acceptait les voix de ces mêmes ralliés; nous nous contentons de noter sa nouvelle attitude qui prouve bien que de ce côté le gouvernement a fait de nouvelles recrues.

« Les fabricants de pronostics prévoient 100 voix de majorité pour le Cabinet. Il est probable que ce chiffre sera fort ou très volontiers rassuré de la réalité. Tout porte à croire, en effet, que le ministère aura de 60 à 100 voix de majorité. »

Les citations qu'en vient de lire, empruntées à deux journaux hostiles au cabinet, sont significatives.

Les quelques républicains restés encore fidèles à M. Méline, l'abandonnent les uns après les autres : après M. Barthou, son ancien ministre de l'intérieur, ce fut M. Jonnart qui lui écrivit une lettre où son attitude était sévèrement jugée; et après M. Jonnart, c'est M. Cochery, ministre des finances dans le cabinet Méline, qui se sépare de l'ancien président du Conseil devenu le prisonnier de ces ralliés — tels MM. Dansette et Pichon — dont le procès de la Haute-Cour a révélé la complicité avec ceux qui complotaient le renversement de la République et le rétablissement de la monarchie.

M. Méline se trouve maintenant à peu près seul avec les cléricaux, les monarchistes et les césariens-nationalistes.

Pierre de touche

Nous avons enfin un ministère qui a pensé que la République avait le droit et le devoir, tout comme un autre gouvernement, de se défendre. Attendons-nous à ce que nos adversaires parlent d'arbitraire, d'atteinte grave à la liberté. Ici, il faut s'entendre. Et en particulier quelques-uns veulent nous dire : « Au nom de cette liberté, je suis libre de vous tordre le cou. » Moi, partisan de la liberté, serais je obligé de lui lui tendre et de lui dire : « Allez-y. » A cette condition là, les assassins pourraient se réclamer de la liberté et se plaindre que leurs victimes n'en ont pas la moindre notion quand elles ne se laissent pas faire.

Et pour, nous savons à quoi nous en tenir sur la liberté telle que l'entendent nos adversaires. Ils tent persécutés quand on a les lèses pas libres de massacrer les autres. Je ne puis vous assommer d'un coup de poing, donc je ne suis pas libre. Telle est la logique de nos adversaires.

Peu importe.

Le ministère actuel a en ce rare mérite de prendre un mauvais le pouvoir alors que la situation était critique, et il a eu la courage — dont beaucoup de républicains pusillanimes se sentaient incapables — de défendre nos institutions.

Jusqu'à ce jour, il n'a fait que cela, et, si du moins tout danger n'est pas écarté, on peut, grâce à lui, se rendre compte de la situation, et il est plus facile, par conséquent d'y apporter de prompts remèdes.

C'est ici, à ce tournant de notre histoire politique, que nous attendons nos bons ralliés. Puisqu'ils ont dit — et leurs programmes électoraux en font foi — que la République n'avait pas de meilleurs partisans, ils ne pourront manquer de donner leur appui à un ministère qui a défendu leur soi-disant idéal politique; à moins, toutefois, ce qui est tout possible et probable, qu'ils oublient leurs promesses faites pour capter les suffrages des électeurs et qu'ils prennent fait et cause pour les ducs, les comtes, les marquis, aristocrates, ennemis du peuple qui institutionnel à Anteuil le Président de la République et qui conspirent ouvertement contre la démocratie. Ne nous faisons pas d'illusions. Le ministère actuel, pour le seul fait qu'il est républicain, n'aura pas de plus implacables adversaires que les ralliés et républicains de même acabit.

Ils nous en ont depuis longtemps que ces pseudo-républicains embrassaient la République pour mieux l'étouffer — et, qu'en pit-aller — ils s'en seraient accommodés à la condition d'en chasser tous les républicains.

Ce jour-là et les réactionnaires qui sont les partisans des privilèges et des oligarchies ne peuvent, en effet, accorder leur confiance à un ministère qui veut des réformes démocratiques, des économies et la suppression des emplois inutiles. Le peuple et les républicains le soutiendront.

Il faut se compter. Si j'étais député, je déposerai l'ordre du jour suivant : « Confiant dans la vigilance du gouvernement pour la défense de nos institutions, etc. » Que feraient nos bons ralliés?

NESTOR.

LA SÉANCE DE MARDI
et la Presse Parisienne

JOURNAUX RÉPUBLICAINS ET SOCIALISTES

Le Radical (M. Sigismond Lecroix) :

Le président du Conseil n'a pas encore pris la parole et déjà la cause est entendue : il n'y a rien dans les discours variés des opposants de toutes couleurs, rien que l'expression du mécontentement amer. Une République qui se défend ne fait plus l'affaire de M. Cochin, de la droite, ni de M. de Gramontmorin, ralliés, ni de M. Lasies, antisémite antisémite, ni de M. Granier de Cassagnac, bonapartiste. Ils préféraient Méline ou Charles Dupuy, ou quelque parlementaire moins au ministère Waldeck Rousseau, c'est d'ériter.

Le Rappel (M. Charles Bos) :

Sans doute, Viviani a parlé avec son talent habituel. Le tableau qu'il a tracé de la faiblesse des gouvernements successifs a été dessiné de main de maître. Peut-être cependant a-t-il eu trop amicalement quand, devant ces républicains modérés que la pour un nous sommes, il a tendu les bras des adversaires de la République, il a loué le discours de M. Millerand à Lille.

Le Petit Bleu :

Dès aujourd'hui, on peut dire que le cabinet aura une forte majorité. On essaiera peut-être de prétendre quelque ordre du jour équivoque; on voudra tirer comme conclusion au débat un témoignage de confiance à Méline. M. Paul de Cassagnac l'a clairement indiqué, et nous le tenons déjà pervoir hier. Mais la Chambre déjouera cette manœuvre en votant unanimement un paragraphe pour l'armée qui n'est pas en cause, et en proposant un vote sur un autre paragraphe affirmant son approbation pour la politique du gouvernement.

Le Siècle (M. Yves Guyot) :

M. Paul de Cassagnac a tenu, en intervenant, à souligner le succès du général de Galliffet, tous en représentant le discours de M. Lasies; mais le malaisé est certe : « Que les républicains se rappellent bien que ces lasies, ces hommes, ils ne voient rien qu'ils ont suivies, et les débâcles successives ils ont subies; et c'est pour ce qu'ils n'admettent pas qu'on laisse impunément des officiers et des généraux se préparer à recommencer, tandis que nous ne pouvons pas nous y soustraire, de pareilles aventures. C'est précisément parce que nous ne voulons pas recommencer tout qu'ils ont applaudi, hier, le général de Galliffet et qu'ils voteront demain un ordre du jour de confiance à M. Waldeck-Rousseau. Ils ne voient pas qu'ils ne se vous la défense de la République que transissant MM. Méline et Dupuy.

Le Petit Parisien :

Il a paru que M. le général de Galliffet avait complètement établi la correction de son attitude et que les explications avaient donné toute satisfaction à la majorité républicaine.

Le Matin :

L'événement important a été le débat du général de Galliffet comme orateur parlementaire. Le ministère de la guerre a parlé aux députés, comme à une réunion d'officiers dans la salle du conseil. On l'a naturellement un peu traité d'assassin, pour n'en pas perdre l'habitude, ce qui ne l'a pas démonté. du reste : il a vu à son bien et il a fort bien manœuvré pour faire comprendre et admettre les mesures qu'on dicte en ce moment.

Le Figaro (M. Cornély) :

M. de Galliffet n'a jamais essayé de faire de la rhétorique, et contraint, pour ses aimer, il a été mainé comme un véritable orateur par une énorme majorité.

L'Aurore :

Les ennemis du ministère doivent en prendre leur parti. Malgré le concours que leur apporterent tant MM. Dupuy et Méline, ce n'est pas encore cette fois qu'ils renverseront la République. Il restera, il est vrai, aux amis de l'armée et de l'Eglise cette satisfaction d'avoir fortement, injurié hier un général « chrétien » dont l'éloquence ultra-militaire les a fait rire aux larmes. Ils l'ont aussitôt baptisé « Rancillot... » Vive le Sabre!

La Lanterne (M. Viviani) :

La parti socialiste, puisque les républicains résistent au brutal assaut de la réaction, se montera pas. Avant tout, la République, dégagée de l'esprit militaire et clérical. Il n'est pas sûr que ceux qui ont le passé ne sera pas remportée la victoire, de mettre en œuvre les réformes pour l'avenir. Allons au premier ennemi.

La Petite République (M. Jaurès) :

Je ne puis cacher l'impression pénible que m'a causée la délibération hâtée des diverses fractions socialistes au Palais-Bourbon dans la journée d'hier; et je puis dire que cette impression est ressentie par tous les amis de notre parti.

JOURNAUX NATIONALISTES ET CLÉRICAUX

L'Echo de Paris :

M. le général de Galliffet a fait hier ses debuts à la tribune. Ce fut la curiosité et ce sera l'événement de cette journée.

Le spectacle n'a vraiment rien de fait banal. La Chambre, amusée et surprise à la fois du langage soldatesque et des allures de vieux troupier du ministre de la guerre, lui a fait un accueil dont pourrait triompher en même temps les amis du cabinet et ses adversaires.

Le Gaulois :

Allons, le gouvernement peut dormir sur ses multitudes. Le général de Galliffet a bien, il n'a rien à craindre; en agitant à propos le spectre clérical, il a rallié les timides, les affolés et aussi les naïs, qui constituent une forte majorité parlementaire, un respectable appoint.

La Libre-Parole :

Il y a eu quelques fragments de cette oraison qui paraît en livraisons demain plusieurs années, et qui s'appelle : *Les ancêtres du colonel Rochefort!* Eh bien, ces ancêtres, hier, entendu Rochefort.

Bien campé à la tribune, la face rouge du soudard heureux, M. de Galliffet sourit quand on le traite de bandit, et rit franchement quand on l'appelle gamin.

L'Intransigeant (M. Rochefort) :

La séance d'ouverture des Chambres a démontré ceci encore : l'effroyable gâtisme du sanglant Remollot nommé Galliffet et l'amusante naïveté des dreyfusards salariés qui siègent à l'extrême gauche. Ces agents du Syndicat allemand ont, par profession, horreur des militaires français : leur marty; ayant été condamné deux fois par les conseils de guerre. Et c'est avec des bravos presque aussi nombreux qu'ils l'ont été eux-mêmes par la bande juive, que ces implacables ennemis du militarisme ont accueilli les intermittences horbrygmes que le général du bastion 63 a expectorée à la tribune en guise d'explications.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique spécial

LA
HAUTE-COUR
de Justice
LES INCULPÉS
M. BALLIÈRE

L'AUDIENCE DE MERCREDI

Paris, 15 novembre. — La Haute-Cour de justice a tenu une audience privée de une heure à une heure vingt.

A une heure et demie, l'audience publique a été ouverte; l'appel nominal fait constater l'absence de MM. Berthelot, Briens, Cochery et Le Roux.

L'arrêt sur l'appel Dubuc

Le président donne ensuite lecture de l'arrêt de la Haute-Cour sur l'appel de M. Dubuc, contre les décisions de la commission d'instruction et rejetant les conclusions de M. Dubuc.

La publicité des débats

Le président informe Me Faitaeuf, défenseur de M. Déroulède, que la Haute-Cour a délibéré sur sa demande de publier les débats au *Journal officiel* et a décidé de maintenir le *statu quo*.

Conclusions pour la Disjonction Guérin

Me Faye, avocat de Guérin, développe des conclusions tendant à disjoindre du cas de Guérin les crimes de droit commun d'avec le complot.

M. Bernard, procureur général, combat ces conclusions et établit la connexité des deux catégories de faits reprochés à M. Guérin.

INCIDENT

M. Jules Guérin demande à présenter quelques observations.

« En écoutant le procureur général, dit-il, j'ai vu trouvé dans ses paroles le désir que j'avais déjà *trouvé dans celles de M. Bérenger, président de* votre commission.

« Eh bien, monsieur le président, je vous demande, puisqu'on m'a fait l'honneur de réclamer ma tête, de convoquer, en vertu de votre pouvoir discrétionnaire, M. Deibler, et de me faire exécuter tout de suite, ici même.

Le président. — Le cour va en délibérer. (Rire général et applaudissements).

M. Jules Guérin. — Je vous remercie, Monsieur le président.

Audience en chambre du conseil

M. Eugène Guérin, ancien ministre de la justice, est d'avis de joindre l'incident au fond pour être statué sur un seul et même jugement.

Le Procureur de Lunay dit que les décisions prises dans cause après-nous contradictoires. « Vous avez interprété la loi de 1875 en en modifiant les termes, en ajoutant le complot à l'attentat, et en insérant la qualification nouvelle de crimes attentatoires. »

M. de Casabianca dit que la Haute-Cour est saisie de faits qui peuvent entraîner la peine de mort, elle n'est pas compétente pour en connaître.

La proposition de M. Guérin, formulée en ces termes par M. Antonin : « L'incident est joint au fond » est adoptée par la Haute-Cour.

Après l'audience secrète, il y a suspension avant la reprise de l'audience publique.

Reprise de l'audience publique

A la reprise à 4 h. 20, de l'audience publique, **M. Fallières** lit un arrêt rejetant les conclusions Guérin, et annonce que l'interrogatoire va commencer.

Conclusions contre les francs-maçons

A ce moment précis, **M. Caire**, avocat, demande à déposer de nouvelles conclusions tendant à la récusation des membres de la Haute-Cour faisant partie de la franc-maçonnerie.

M. Bernard, procureur général, s'élève contre le dépôt de ces conclusions, et il estime que les accusés ne peuvent récuser aucun des sénateurs.

M. Caire riposte et affirme sa demande fondée, et il s'efforce de l'établir. Puis il fait le procès de la franc-maçonnerie, société secrète et illégale (!!)

L'audience est suspendue à 5 heures 20.

La Haute-Cour se réunit en Chambre du Conseil pour délibérer sur les conclusions de M. Caire.

L'audience publique est reprise à six heures et demie.

Conclusions rejetées

Puis il donne lecture de l'arrêt par lequel la Haute-Cour rejette les conclusions développées par M. Caire, en déclarant qu'elle ne tendaient en somme qu'à permettre aux accusés de formuler des récusations, ce qui est contraire à tous les précédents.

Nouvelles conclusions de Guérin

Le président donne lecture de longues conclusions de Guérin qui tendent à faire apporter dans l'enceinte du prétoire toutes les pièces à conviction saisies au fort Chabrol (grilles, armes, voltis, etc.).

M. Jules Guérin — Je demande la parole.

M. Fallières fait un signe d'assentiment.

Le procureur général se lève. — Vous permettez, dit il à l'accusé.

M. Guérin. — Beaucoup plus volontiers que vous.

M. Bernard, procureur général. — Je demande à la Haute-Cour de statuer au fond.

A ce moment **M. Guérin** demande que les pièces soient produites.

Je ne m'y oppose pas, dit **M. Fallières**, mais ce que demande l'accusé est impossible. D'ailleurs l'exiguïté de la salle ne permettrait pas l'apport de toutes les pièces. Vous devez pas à rendre d'avoir. (Assentiment.) Je vous demande donc de déclarer l'incident clos.

Le procureur-général. — Je serai court. Je me demande si le président, en vertu de son pouvoir *discrétionnaire n'a pas le droit, sans qu'il soit besoin* de prendre un arrêt, de donner telle solution qu'il lui convient à cet incident. (Très bien! sur les bancs des juges.)

M. Guérin se retourne furieux.

Le procureur général. — Je vous assure que si nous étions devant la Cour d'assises, le président l'aurait, ce droit. (Marques d'assentiment).

M. Jules Guérin se lève et demande la parole.

M. Fallières. — Vous avez la parole.

M. Jules Guérin. — M. le procureur général semble oublier qu'il ne s'agit pas pour moi de demander ici simplement l'apport des pièces à conviction. Je sais que vous expliquer ces que je veux. Je vous demande votre indulgence, car je serai peut-être long. C'est du reste la seule indulgence que je réclame de vous.

Pour cela il n'est pas nécessaire de faire l'historique des pièces saisies dans mon domicile.

A ce moment le **procureur général** ne peut réprimer un geste de lassitude.

M. Guérin l'apostrophe. — Je vous prie de m'écouter et de ne faire aucun geste. (Murmures sur les bancs des juges).

M. Fallières, plus débonnaire que jamais : « continuez. »

M. Guérin, montrant la salle : Quand les juges se taisent.

M. Fallières. — Je vais vous retirer la parole.

M. Guérin. — Je désirerais cependant la garder.

La séance qui a été faite à mon domicile est le prétexte de deux des charges relevées contre moi. Je ne nierai pas avoir de ces objets dans mes mains, non pour sonner quoi j'avais préparé et organisé une révolte à main armée.

D'autre part, quelques-uns de ces objets, il ne *sont pas* m'appartiennent pas et qui sont revendiqués par des tiers.

Je m'excuse de ce fait à des réclamations et à des demandes d'indemnité auxquelles je ne puis répondre.

Puis, mettant la main dans la poche, M. Guérin promène son regard dans la salle.

Les pièces dont il s'agit sont de diverses sortes. Il y a dans la nomenclature des armes de chasse, il y a aussi des armes de guerre, puis des armes de panoplie et un drapeau; d'autres objets encore, dont beaucoup sont des cartouches.

De plus, averti par les scènes de désordre que les bandes d'antisémites soudoyées par les ennemis (rumeurs) devaient déchaîner dans Paris, en raison des vues d'invasion du *Petit Journal*, j'ai cru nécessaire de protéger ma maison, le siège de notre association, contre les agressions possibles.

J'avais donc installé une grille derrière la porte d'entrée; j'avais fait faire des meurtrières dans la chaussée; puis afin de garantir les vitres des étages supérieurs contre les pierres que des perturbateurs pourraient lancer, je les ai fait garnir par des persiennes en fer. Le président, M. Bérenger les a fait ajouter; mais on les a pas apportées ici. On' les a laissés dans le bas de la cour exposés aux intempéries.

De plus, je tiens à faire observer que M. Bérenger a en supprimant ces volets, porté un coup à l'industrie du fer. (Murmures).

M. Guérin, incidemment. — Si ces messieurs *sont fatigués, comme je ne fais que commencer mon* développement, M. le président pourrait renvoyer la suite à demain. (Bruits).

Le président invite M. Guérin à se modérer. Il lui rappelle l'article 329 du code d'instruction criminelle.

M. Guérin. — Vous faites confusion, M. le président. Nous sommes ici.

Il y a deux sortes de pièces : celles qui sont utiles aux débats et les autres qu'on renverra à leurs propriétaires qui, sans cela nous demanderaient des dommages-intérêts. Et qu'on les voie ces pièces pour amener, c'est bien le moins que l'on me l'accorde si je suis condamné, comme je l'espère.

M. Joseph Menard, défenseur de l'accusé. — Je marque que j'ai consulté la Cour et non au président seul de statuer. La demande de mon client est élémentaire avant de prononcer contre lui une sentence irrévocable. Accordez lui au moins la liberté qu'on lui refuse pas aux derniers jours d'un condamné (Mouvements divers).

M. le président. — La séance est suspendue.

La Haute-Cour va se réunir en Chambre du Conseil pour délibérer sur les conclusions de l'accusé Guérin.

Il est sept heures.

L'audience publique est levée et renvoyée demain une heure.

L'AUDIENCE SECRÈTE

Au commencement de la délibération **M. Fallières** déclare que la question soulevée par M. Guérin est très délicate et qu'il a besoin de réfléchir avant de prendre une décision. (Mouvements divers).

M. Antonin Dubosc. — Je demande qu'on commence les interrogatoires.

M. de Carné. — Est-ce donc vous qui dirigez les débats.

La discussion devient des plus vives.

M. Fallières s'interrompe et demande qu'on lui laisse le temps de réfléchir avant d'apporter une solution. Rire au prétoire.

La Haute-Cour a en effet vingt-quatre heures pour se prononcer.

Il en est ainsi décidé et l'audience secrète est alors levée.

Elle n'a duré que quelques minutes.

Physionomie de la Haute-Cour

Le public n'a décidément pas de chance.

Lundi, il était venu trop tôt; aujourd'hui, il est venu trop tard. Une note de la présidence, communiquée aux journaux, annonçait en effet que la Haute-Cour devait se réunir d'abord en chambre du conseil, l'audience publique ne commencerait qu'à deux heures. Or, elle a été ouverte à une heure 25, devant des tribunes à peu près vides.

Les avocats eux-mêmes n'étaient pas là et Me Hornbostel, qui se proposait de reprendre, lors de l'appel nominal, sa demande relative au droit de récusation pour les accusés que M. Fallières ne lui avait pas permis de développer à la dernière audience, Me Hornbostel, qui a toujours une plaidoirie en réserve, est arrivé comme les carabiniers légendaires.

L'appel nominal était déjà fait depuis une bonne demi-heure lorsque, le minef fort décontenancé, il s'est assis au banc de la défense.

Les accusés, eux, étaient tous heureux. Le président, faisant droit à la réclamation de Guérin, leur a fait installer de jolies petites tablettes drapées de rouge et ils peuvent maintenant rester tout à leur aise les volumineuses pièces qu'ils étaient obligés de compulser sur leurs genoux.

Dans une des tribunes publiques, on remarque la présence du général de Galliffet, vers qui se tournent curieusement tous les regards. Le débat de l'audience est assez banal. Lecture de l'arrêt repoussant les conclusions de l'inculpé Dubuc relatives au faux Cailly; annonce de la décision concernant la publication du compte rendu au *Journal Officiel*; lecture des conclusions de M. Jules Guérin, demandant la disjonction des faits de détention d'armes prohibées, d'outrages aux agents de la force publique et de tentative de insurrecte relevés contre lui. Cela n'est guère palpitant.

Presque aussi fastidieuse la plaidoirie de Me Fayet, la réponse du ministère public. Un seul incident vient égayer le public, c'est quand M. Jules Guérin, constatant que le procureur général réclame sa tête et que la Haute-Cour est disposée à rendre un jugement sommaire, il demande en plaisantant, que l'on prévienne l'exécuteur des hautes œuvres, et que M. Deibler lui tranche la tête pendant la suspension d'audience; à quoi M. le président Fallières lui répond avec une ironie charmante : « C'est *bon, le Haute-Cour va en délibérer. » Un fou* rire s'empare alors de l'auditoire qui semble goûter particulièrement le mot de M. Fallières.

Les sujets d'amusement sont si rares depuis l'ouverture des débats que l'on saisit avec empressement le moindre prétexte pour se dérider. Cette gaieté, malheureusement, ne dure guère. Le public est maintenant refoulé dans les couloirs pour permettre à la Cour de délibérer en chambre du conseil et l'attente est longue.

Très pittoresques, ces couloirs. Les sièges étant rares, on s'assied un peu partout, sur les tables, sur les tabourets réservés aux gardes et jusque sur les marches des escaliers. On voit aussi, s'accroupir dans les poses les plus variées des dames en grande toilette qui paraissent s'ennuyer à qui mieux mieux. Aussi, c'est bien leur faute si elles s'ennuient, si elles sont obligées de s'asseoir sur des dalles de pierre, pourquoi ne s'en vont-elles pas? Ah! pourquoi? C'est parce qu'elles sont femmes et qu'elles veulent voir, voir à tout prix.

Après plusieurs fausses alertes, l'audience publique est enfin reprise. A peine M. Fallières a-t-il lu l'arrêt sur les conclusions de Guérin, qu'on lui en fait parvenir d'autres, à la suite de la récusation des juges affiliés à la franc-maçonnerie.

Le procureur-général, qui prend des conclusions préjudicielles, trouve ces conclusions peu de vue juridique. Il n'est pas foichon, foichon, mais il faut convenir que la matière ne prête guère.

Me Caire, chargé par ses collègues de la défense de soutenir les conclusions des inculpés, n'est pas plus amusant, mais, en revanche, il est plus long. Il entreprend une interminable conférence sur la franc-maçonnerie qu'il a déjà dû servir dans les réunions publiques, car c'est un blackboulé du suffrage universel. Cependant, libéral aux dernières élections, il a été battu par M. Denys Cochin et la tribune parlementaire n'y a rien perdu.

Après la première suspension, il y a une nouvelle réunion en chambre du conseil.

Pendant que la Haute Cour délibère en audience secrète, on annonce que M. le juge d'instruction Fabre vient de rendre une ordonnance de non lieu dans l'affaire du faux Cailly.

Cette ordonnance a été signifiée sur le champ aux plaignants.

On dit aussi que la défense veut citer de nouveaux témoins notamment M. le juge d'instruction Lemercier.

A la reprise de l'audience, M. Fallières lit l'arrêt qui vient d'être rendu et annonce qu'il a reçu encore des conclusions de M. Guérin demandant que les pièces à conviction, c'est-à-dire les grilles du fort Chabrol, les plaques de blindage, soient apportées à l'audience.

Voilà Guérin qui parle pour défendre lui-même ses conclusions.

Sa pittoresque parole est coupée par de fréquents colloques avec le procureur général et le président.

M. Guérin parle avec beaucoup de volubilité sur un ton ironique et hautain qui indispose les sénateurs.

Cent-ci voient que l'on se moque d'eux et murmurent.

Mais M. Guérin, continue toujours.

Enfin après des invitations réitérées du président, il cède la parole à son défenseur, qui a le bon esprit de ne pas en abuser.

Demain en délibérera sur la demande de Guérin, car la Cour a 24 heures pour statuer sur les conclusions de la défense.

En somme cette journée a été consacrée à la procédure. Les accusés sont décidés à persévérer dans cette tactique.

S'ils mettent leurs projets à exécution, quand donc se termineront les débats, si l'on n'y met bon ordre?

T. H.

LA GUERRE
ENTRE
l'Angleterre et le Transvaal

L'attaque de Ladysmith

Prétoria, 9 novembre. — Des nouvelles portant la date d'aujourd'hui, reçues du camp boer à Ladysmith, annoncent qu'une vigoureuse canonnade a commencé ce matin au point du jour et que les Boers ont pris possession, à une à 1,500 yards des positions anglaises. La canonnade a cessé ensuite et la fusillade a commencé.

De Mafeking et de Kimberley on annonce que tout est calme.

BRUIT
de la capitulation

Londres, 15 novembre. — Le War Office a reçu un télégramme qu'il se refuse de communiquer. On pense dans les cercles militaires que le général White a commencé à négocier les termes de la capitulation de Ladysmith.

Ce que l'on sait, c'est qu'un nouveau convoi de blessés a quitté Ladysmith avec l'assentiment du général Joubert et que la garnison est complètement démoralisée et que toute idée disciplinaire se serait même produite.

D'autre part, d'après une information publiée à Berlin, un officier boer, arrivé récemment à Pretoria, relate que plusieurs communications ont été échangées, le semaine dernière entre le